

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; BURLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; CALLONNEC Claude à LE CREFF Jacques ; CONNAN Josette à CLEC'H Vincent ; GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; GOUDALLIER Benoît à LE GOFF Philippe ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon à SALLIOU Pierre ; PIRIOU Claude à LE BIANIC Yvon ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE MEAUX Vincent.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; KERHERVÉ Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GRAET Karine ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; SAMSON-RAOUL Caroline ; VAROQUIER Lydie ; DUMAIL Michel ; PAGNY Gilles ; RASLE-ROCHE Morgan ; BOULANGER Servane ; GRAEBER Sophie ; CADUDAL Véronique ; CHAPPÉ Fanny ; JOBIC Cyril.

Nombre de conseillers en exercice :	88 Titulaires - 43 suppléants
Présents	48
Procurations	14
Votants	62
Absents	26

DEL2024-12-303

CONVENTION ENTRE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION ET LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE MUTUALISÉ « PROGRAMMES EUROPÉENS »

Vu les statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
Vu les statuts de Leff Armor Communauté ;
Vu la délibération du bureau syndical du PETR du Pays de Guingamp du 10 décembre 2020 ;
Vu la convention de mise en place des services « santé » et « contractualisations » entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté signée le 21 juillet 2021 ;
Vu l'entente intercommunautaire entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté du 28 avril 2022, actant le partenariat entre les deux EPCI pour élaborer le dossier de candidature au programme LEADER pour 2023-2027 ;
Vu le courrier de notification du Président du Conseil régional de Bretagne en date du 27 février 2023 informant de la décision de retenir la candidature du GAL du Pays de Guingamp ;
Vu la délibération du Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération du 26 juin 2023 relative à la mise en œuvre du Programme LEADER 2023-2027 ;
Vu la convention signée le 6 octobre 2023 entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la Région Bretagne relative à la mise en œuvre du programme LEADER sur le Pays de Guingamp pour la période 2023-2027 ;

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de donner un cadre clair aux relations entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté pour la mise en œuvre du service « programmes européens » pendant toute la durée d'effet de la convention de mise en œuvre du programme LEADER sur le pays de Guingamp pour la période 2023-2027 ;

Considérant plus spécifiquement les modalités financières répartissant l'effort financier selon une clé de répartition basée pour 50 % sur un critère de population (dit population DGF), et pour 50 % sur un critère fiscal (potentiel fiscal), soit pour Guingamp-Paimpol Agglomération environ 2/3 et pour Leff Armor Communauté 1/3 de l'autofinancement à charge une fois les subventions LEADER déduites ;

Ne prend pas part au vote JOBIC Cyril

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Décide de valider la convention entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté pour la mise en œuvre du service mutualisé « programmes européens » qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024 et pour la durée prévisionnelle prévue dans la convention conclue entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la Région Bretagne le 06 octobre 2023 ;
- Valide la clé de répartition entre les deux EPCI à appliquer à l'autofinancement restant à leur charge ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Vincent LE MEAUX**



**Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU**